



**ARRÊTE MUNICIPAL TEMPORAIRE**

N° 2022.154 T

**Restriction de circulation 12 Rue Arthur Leroux**

**LE MAIRE**

- VU** le code de la route,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- VU** la demande de la société SAGETRA à Noyelles sous Lens
- VU** l'ATP

**CONSIDERANT** que pour permettre la confection d'une fouille pour un branchement GRDF, 12 Rue Arthur Leroux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

**ARRETE**

**Article 1 :**

La circulation sera temporairement réglementée 12 Rue Arthur Leroux dans les conditions définies ci-après.

Cette réglementation sera applicable du 22 Août 2022 au 19 Septembre 2022

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules et engins en cours d'activité pour le bon fonctionnement du chantier (opérations de chargement et de déchargement de matériaux et véhicules atelier soumis à autorisation temporaire de voirie). Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

**Article 2 :**

Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier 12 Rue Arthur Leroux

Interdiction de stationner et dépasser aux véhicules légers et poids lourds

Article 3 :

La signalisation de chantier appropriée et réglementaire sera mise en place, entretenue et déposée, par l'entreprise désignée ci-dessus pour permettre l'application des dispositions du présent arrêté qui sera affiché sur place, sous contrôle des services de la commune.

Article 4 :

Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la loi.

Article 5 :

M. le maire,  
L'entreprise chargée des travaux,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le commissaire de Police de BETHUNE, Monsieur le directeur des services techniques et au service de Police Municipale de la ville.

Fait à BILLY-BERCLAU, le 8 Août 2022  
Le Maire

Steve BOSSART



*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de l'affichage.*

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le

ou de sa notification le



# Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N°14024\*01

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : **KWIATKOWSKI** Prénom : **Michel**  
Dénomination : **SAGETRA** Représenté par :  
Adresse Numéro : **492** Extension : Nom de la voie : **rue du 14 juillet**  
Code postal **6 2 2 2 1** Localité : **NOYELLES SOUS LENS** Pays : **France**  
Téléphone **0 3 2 1 6 7 0 4 9 9** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : **sagetra@orange.fr**

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Code postal Localité : Pays :  
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel :

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
Adresse Numéro : **12** Extension : Nom de la voie : **R ARTHUR LEROUX**  
Code postal **6 2 1 3 8** Localité : **BILLY BERCLAU**

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence :  
Description des travaux :  
**Confection d'une fouille pour un branchement GRDF**  
N° de chantier délivré par la Collectivité <sup>(0)</sup> :  
Date prévue de début des travaux : **2 2 0 8 2 0 2 2** Durée des travaux (en jours calendaires) : **2 1**

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **2 1** Date de début de réglementation **2 2 0 8 2 0 2 2**  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) :

<sup>(0)</sup> N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal      Localité : ..... Pays : .....

Téléphone           Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

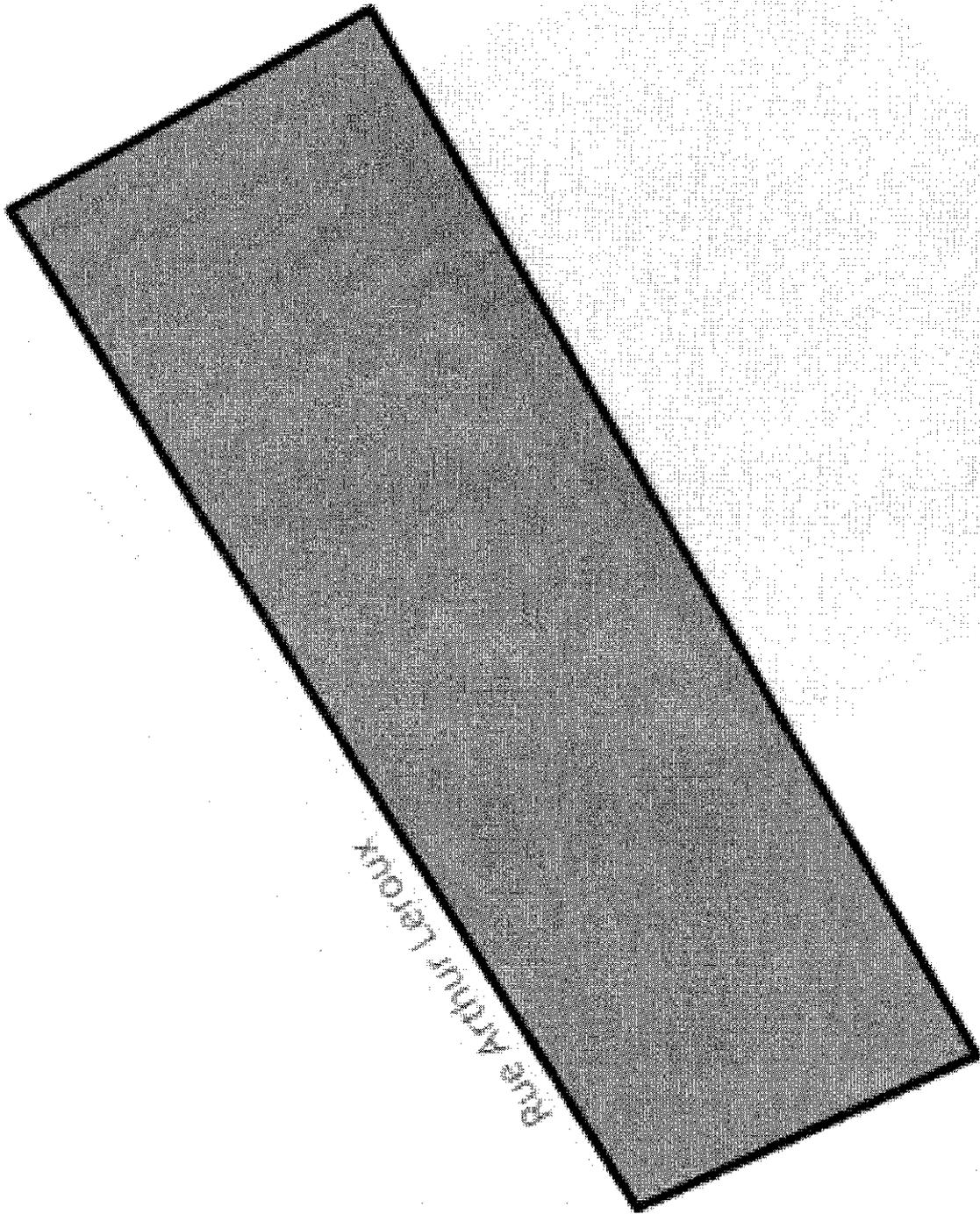
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : NOYELLES SOUS LENS

Le : 2 1 0 7 2 0 2 2

Nom : KWIATKOWSKI Prénom : Michel Qualité : .....



Rue Arthur Leroux

5 m



(50.524732 2.873052);(50.524818 2.873285);(50.524868 2.873240);(50.524779 2.873017);(50.524732 2.873052);

2022-154T